

# Pour les étudiants entrant en 1<sup>ère</sup> année

*Vous avez été admis à l'IFSI via Parcoursup  
(1<sup>ère</sup> inscription à l'Université Paul Sabatier)*

## **1<sup>RE</sup> ETAPE - AVANT TOUTE INSCRIPTION, S'ACQUITTER DE LA CVEC**

---

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour un montant de **92€\***.



**Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.**

## **2<sup>EME</sup> ETAPE - PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI**

---

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

## **3<sup>EME</sup> ETAPE - PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)**

---

*Les inscriptions à l'Université Paul Sabatier se feront en ligne  
du 12/07/2021 au 15/09/2021.*

Une fois votre inscription validée auprès de votre IFSI, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire à l'Université Toulouse III Paul Sabatier.



**Les étudiants relevant de la formation continue / admis hors Parcoursup doivent suivre la procédure spécifique, disponible en ligne :**

<https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives> / **JE M'INSCRIS POUR LA 1<sup>ERE</sup> FOIS / Je suis admis en IFSI hors Parcoursup.**

**Pour vous inscrire, vous devez :**

**1) Vous connecter** sur le site d'inscription de l'Université Paul Sabatier :

<https://www.univ-tlse3.fr/inscriptions-administratives-1re-annee>

et cliquer sur « **inscrire en ligne** ».



**Choisir le profil IF "Soins Infirmiers" pour ne pas payer les 34 € de la BU.**



**Il est important de renseigner votre numéro INE (présent sur le relevé de notes du BAC (également appelé n° BEA)) pour prévenir toute anomalie dans votre inscription.**

## 2) Déposer vos pièces justificatives sur la plateforme ci-dessous :

[Plateforme de dépôt de pièces](#)

Pièces demandées :

- **Pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport en cours de validité - VISA ou Titre de séjour en cours de validité (pour les étudiants hors UE))
- **Attestation de paiement de la CVEC**
- **Photo d'identité**
- L'imprimé "**Engagement**" dûment complété et signé (téléchargeable [ici](#))
- L'imprimé "**Autorisation d'utilisation des données personnelles**" (téléchargeable [ici](#))
- Le justificatif de la JAPD ou JDC vous sera demandé mais n'est pas obligatoire ni bloquant.



**Tous ces documents doivent être déposés sur la plateforme au format PDF ou JPEG, sous peine d'être rejetés.**

[Vous pouvez consulter la liste complète des pièces demandées en fonction des cas particuliers dans le document joint.](#)



**Le dépôt de ces pièces justificatives est obligatoire pour la finalisation de votre inscription et pour le bon fonctionnement de votre Compte Numérique UT3.**

3) Créer votre **compte numérique UT3** qui permet d'accéder à tous les services de l'Université. Pour cela, vous devez vous munir de votre numéro étudiant et cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://appli-locale.univ-tlse3.fr/moncompteut3>

Vous aurez ensuite un identifiant se composant de 3 lettres, 4 chiffres et 1 lettre.



**Cela ne fonctionne pas depuis les smartphones. Pour vous connecter à l'INTRANET ou l'ENT, vous devez vous connecter depuis un PC ou un MAC et utiliser le navigateur MOZILLA.**

4) Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre **certificat de scolarité** sur l'ENT de l'université.

\* \* \*

### \* Cas particuliers

- 1) Les étudiants qui s'inscrivent en **formation continue** ne sont pas assujettis à la CVEC. En cas de paiement de la CVEC par erreur, il est possible d'en obtenir le remboursement en faisant une demande sur la plateforme du CROUS avec un justificatif prouvant l'inscription en formation continue.
- 2) Les **étudiants boursiers du CROUS** seront automatiquement exonérés de la CVEC. Une attestation leur sera directement envoyée en se connectant sur le site de la CVEC afin de procéder à leur inscription à l'IFSI et à l'Université.
- 3) Les **autres boursiers** doivent par contre faire une demande d'exonération via la plateforme CVEC.

Contact en cas de problème : [ifsi.gestion@univ-tlse3.fr](mailto:ifsi.gestion@univ-tlse3.fr)

# Pour les étudiants entrant en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année ou redoublants

## 1<sup>ERE</sup> ETAPE - AVANT TOUTE INSCRIPTION, S'ACQUITTER DE LA CVEC

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour un montant de **92€ \***.



**Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.**

## 2<sup>EME</sup> ETAPE - PROCEDER A L'INSCRIPTION A L'IFSI

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes à réaliser.

## 3<sup>EME</sup> ETAPE - PROCEDER A LA REINSCRIPTION A L'UNIVERSITE (OBLIGATOIRE)

**Les réinscriptions à l'Université Paul Sabatier se feront en ligne  
du 25/08/2021 au 30/09/2021.**

Une fois votre inscription validée auprès de votre IFSI, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous réinscrire à l'Université Toulouse III Paul Sabatier (**vous avez déjà un numéro étudiant UT3**).

**Pour vous réinscrire**, vous devez :

**1) Vous connecter** sur le site de réinscription de l'Université Paul Sabatier :

<https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jspx>



**Vous devez vous munir de votre numéro étudiant UT3 et du numéro présent sur votre attestation CVEC pour pouvoir accéder au site.**

**2)** Une fois votre inscription validée par la Scolarité, vous pourrez télécharger votre **certificat de scolarité** sur l'ENT de l'université.

\* \* \*

### **\* Cas particuliers**

- 4) Les étudiants qui s'inscrivent en **formation continue** ne sont pas assujettis à la CVEC.  
En cas de paiement de la CVEC par erreur, il est possible d'en obtenir le remboursement en faisant une demande sur la plateforme du CROUS avec un justificatif prouvant l'inscription en formation continue.
- 5) Les **étudiants boursiers du CROUS** seront automatiquement exonérés de la CVEC.  
Une attestation leur sera directement envoyée en se connectant sur le site de la CVEC afin de procéder à leur inscription à l'IFSI et à l'Université.
- 6) Les **autres boursiers** doivent par contre faire une demande d'exonération via la plateforme CVEC.

Contact en cas de problème : [ifsi.gestion@univ-tlse3.fr](mailto:ifsi.gestion@univ-tlse3.fr)